



Cour d'Appel de TOULOUSE

Service Administratif Régional
2 rue du libre-échange
31500 TOULOUSE

« Labellisation du ministère de la Justice 2024-2027 »

Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, agissant dans le cadre d'un groupement de commandes pour les chefs de cour des cours d'appel de Toulouse et Agen

Marché de maintenance, d'entretien des toitures, gouttières, chéneaux et descentes de certaines juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse et de la Cour d'Appel d'Agen

Lot n°1 : Maintenance et entretien des toitures – Département de Haute-Garonne

Lot n°2 : Maintenance et entretien des toitures – Département du Tarn

Lot n°3 : Maintenance et entretien des toitures – Département de Tarn et Garonne

Lot n°4 : Maintenance et entretien des toitures – Département de l'Ariège

Lot n°5 : Maintenance et entretien des toitures – Département du Lot et Garonne

Lot n°6 : Maintenance et entretien des toitures – Département du Lot

Lot n°7 : Maintenance et entretien des toitures – Département du Gers

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 30 Janvier 2026 à 12h00 délai de rigueur

SOMMAIRE

Article 1 : Identification de l'organisme acheteur	3
Article 2 : Objet de la consultation.....	4
2.1 - Objet de la consultation	4
2.2 - Allotissement.....	4
Article 3 : Conditions de la consultation	5
3.1 - Mode d'appel à la concurrence	5
3.2 - Délai de validité des offres	5
3.3 - Pièces constitutives du dossier de consultation.....	6
3.4 - Variantes	7
3.5 - Langue devant être utilisée dans l'offre	7
3.6 - Visite technique :	7
3.7 - Modifications de détail au dossier de consultation.....	7
Article 4 : Conditions relatives au marché	8
4.1 - Nature du marché.....	8
4.2 - Type du marché.....	8
4.3 - Clause Egalité professionnelle Hommes/Femmes	8
4.4 - Prise d'effet et durée du marché	9
Article 5 : Présentation des candidatures et des offres.....	9
5.1 - Renseignements relatifs à la candidature.....	10
5.2 - Renseignements relatifs à l'offre.....	11
5.3 - Candidature à plusieurs lots.....	12
5.4 - Sous-traitance	13
Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres	13
6.1 - Retrait du dossier de consultation et Transmission des offres par voie électronique..	13
6.2 - Copie de sauvegarde.....	14
Article 7 : Critères de jugement des offres	16
7.1 - Modalités de sélection des offres	16
7.2 - Discordance constatée dans l'offre d'un candidat	17
7.3 - Définition des prestations du marché	17
Article 8 : Renseignements complémentaires.....	18

Article 1 : Identification de l'organisme acheteur

La présente consultation est lancée en application de la convention constitutive d'un groupement de commande signé entre les Cours d'Appel de Toulouse et de la Cour d'Appel d'Agen (Articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique).

<u>Nom de l'organisme :</u> ETAT MINISTERE DE LA JUSTICE Cour d'Appel de Toulouse Service Administratif Régional	<u>Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :</u> Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur cour d'appel par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vertu du décret n°2011-107 du 27 janvier 2011 (article D312-66 du code de l'organisation judiciaire) relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premiers présidents et au procureurs généraux de cour d'appel et en leur qualité de représentants du pouvoir adjudicateur en vertu du décret n°2008-522 du 02 juin 2008 (articles R.312-67 et R.312-71 du COJ).
<u>Adresse :</u> 2, rue du Libre-Echange	<u>Code postal :</u> 31 500
<u>Ville :</u> Toulouse Cedex	<u>Pays :</u> FRANCE
<u>Téléphone :</u> 05-67-63-29-55	
<u>Adresse de courrier électronique :</u> rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr	

ET

<u>Nom de l'organisme :</u> ETAT MINISTERE DE LA JUSTICE Cour d'Appel d'Agen Service Administratif Régional	<u>Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :</u> Madame la Première Président de la Cour d'Appel d'Agen et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur cour d'appel par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vertu du décret n°2011-107 du 27 janvier 2011 (article D312-66 du code de l'organisation judiciaire) relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premiers présidents et au procureurs généraux de cour d'appel et en leur qualité de représentants du pouvoir adjudicateur en vertu du décret n°2008-522 du 02 juin 2008 (articles R.312-67 et R.312-71 du COJ).
--	---

<u>Adresse</u> : Avenue de Lattre de Tassigny	<u>Code postal</u> : 47916 Cedex 09
<u>Ville</u> : Agen	<u>Pays</u> : FRANCE
<u>Téléphone</u> : 05.53.68.49.01	
<u>Adresse de courrier électronique</u> : rgbmp.sar.ca-agen@justice.fr	

Article 2 : Objet de la consultation

2.1 - Objet de la consultation

La présente consultation est lancée en vue de la passation d'un marché public relatif à la maintenance et à l'entretien des toitures de certaines juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse et de la Cour d'Appel d'Agen.

Le détail des prestations figure au Cahier des Clauses Particulières (CCP) correspondant ci-joint.

2.2 - Allotissement

Le présent marché fait l'objet de l'allotissement suivant :

Lots du marché	Départements	Juridictions
<u>Lot n°1</u>	<u>Département de la Haute-Garonne</u>	Palais de Justice de Toulouse (CA+TJ)
		Tribunal Judiciaire de Toulouse - Site Pujo
		Tribunal Judiciaire de Toulouse - Site Deville
		Tribunal de Commerce de Toulouse
		Tribunal de proximité de Muret
		Palais de Justice de Saint-Gaudens (TJ+CPH)
<u>Lot n°2</u>	<u>Département du Tarn</u>	Palais de Justice d'Albi (TJ+CPH+TC)
		Palais de Justice de Castres
		Conseil des prud'hommes de Castres

		Tribunal de Commerce de Castres
		Palais de Justice de Montauban
<u>Lot n°3</u>	<u>Département de Tarn et Garonne</u>	Tribunal de proximité de Castelsarrasin
		CEPAJ de Montech
<u>Lot n°4</u>	<u>Département de l'Ariège</u>	Palais de Justice de Foix (TJ+CPH+TC)
<u>Lot n°5</u>	<u>Département du Lot-et-Garonne</u>	Palais de Justice d'Agen (TJ+CA)
<u>Lot n°6</u>	<u>Département du Lot</u>	Palais de Justice de Cahors (TJ)
		Tribunal de proximité de Figeac
<u>Lot n°7 :</u>	<u>Département du Gers</u>	Palais de Justice d'Auch (TJ)
		Annexe du tribunal judiciaire d'Auch

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 - Mode d'appel à la concurrence

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de **l'Appel d'Offre Ouvert** (AOO) en application des dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124 -1, R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **cent vingt jours** (120) à compter de la date limite de réception des offres.

3.3 - Pièces constitutives du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation (DC) est remis gratuitement à chaque soumissionnaire qui en fait la demande.

Il comprend les pièces suivantes :

Document	Annexe
Le Règlement de Consultation	<u>Annexe n°1 au RC</u> : le certificat de visite du/des site(s)
Acte d'engagement Lot n°1 Haute-Garonne et ses annexes	<u>Annexes n°1.a et 1.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
Acte d'engagement Lot n°2 Tarn et ses annexes	<u>Annexes n°2.a et 2.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
Acte d'engagement Lot n°3 Tarn-et-Garonne et ses annexes	<u>Annexes n°3.a et 3.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
Acte d'engagement Lot n°4 Ariège et ses annexes	<u>Annexes n°4.a et 4.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
Acte d'engagement Lot n°5 Lot-et-Garonne et ses annexes	<u>Annexes n°5.a et 5.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
Acte d'engagement Lot n°6 Lot et ses annexes	<u>Annexes n°6.a et 6.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
Acte d'engagement Lot n°7 Gers et ses annexes	<u>Annexes n°7.a et 7.b à l'AE</u> : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le bordereau des prix unitaires (BPU)
CCP commun Lots n°1 à 7	<u>Annexe n°1 au CCP</u> : Liste et coordonnées des juridictions
	<u>Annexe n°2 au CCP</u> : Descriptif des bâtiments
	<u>Annexe n°3 au CCP</u> : Plan et photos des toitures

<p>Le mémoire “Projet d’organisation”, justificatif des dispositions et des moyens en personnels et matériels prévus pour exécuter les prestations, que le TITULAIRE a remis avec son offre.</p>	
--	--

3.4 - Variantes

Aucune variante ne sera acceptée au titre du présent marché.

3.5 - Langue devant être utilisée dans l’offre

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l’appui de l’offre, doivent être rédigés en langue française.

3.6 - Visite technique :

Pour les lots 1 à 4, la visite de l’ensemble des sites est **conseillée**. Il convient de prendre rendez-vous avec le RSEM sur site (coordonnées fournies en annexe 1 du CCP).

Pour les lots 5 à 7, la visite de l’ensemble des sites est **obligatoire**. Il convient de prendre rendez-vous avec le Technicien Immobilier du SAR de Cour d’appel d’Agen (coordonnées fournies en annexe 1 du CCP)

Lors des visites techniques, les soumissionnaires seront avisés de toutes les difficultés d’exécution, des impératifs et du volume des prestations de chaque site, et ce de manière identique.

Cependant, il ne pourra être posé **aucune question en lien direct avec le marché**. En effet, toute question ou complément d’information devra être formulé dans les conditions fixées à l’article 8 du présent RC, et ce dans un souci d’égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure.

Il appartient aux candidats de procéder à une vérification des données fournies en annexe 2 à 3 du CCP lors de leurs visites des sites.

Les coordonnées des personnes à contacter pour la programmation des visites sont disponibles à l’annexe n°1 du CCP.

3.7 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d’apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise de l’offre, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Conditions relatives au marché

4.1 - Nature du marché

Le présent marché est conclu **à prix global et forfaitaire** à titre principal. Il comporte une partie à bon de commande.

4.2 - Type du marché

L'ensemble des lots sont des marchés de services.

Classification CPV (vocabulaire commun marchés publics)

50324200 : Service de maintenance préventive

45261900 : Réparation et entretien de toiture

4.3 - Clause Egalité professionnelle Hommes/Femmes

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. À ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

Lors de l'attribution du marché le titulaire doit compléter le questionnaire figurant l'adresse suivante :

- <https://s1.sphinxonline.net/surveysserver/s/ENQUETES- JUSTICE/Diversite Discriminations Egalite 2021/questionnaire.htm>

Afin de garantir au Pouvoir Adjudicateur la réalisation de cette démarché, le titulaire doit adresser l'accusé de réception sous forme de création d'une image PDF de la saisie réalisée à partir de l'espace de restitution. Ce document doit être joint aux documents demandés lors de l'attribution du marché.

4.4 - Prise d'effet et durée du marché

Le marché est conclu pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est renouvelable annuellement par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une période de quatre ans, **soit jusqu'au 31 décembre 2029**.

Conformément à l'article R-2112-4 du Code de la Commande Publique, le TITULAIRE du marché ne pourra pas refuser sa reconduction.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

L'offre du soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

➤ **Un dossier de candidature :**

Il contient les pièces sur la situation propre du prestataire de services et les pièces permettant une évaluation de la capacité économique, financière et technique requise en vue de la sélection des candidatures (en application des articles R 2143-3 et suivants du Code de la Commande publique). Les mêmes exigences seront requises d'éventuels sous-traitants.

En application de l'article R 2143-4 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (**DUME**), en lieu et place des imprimés DC1 et DC2 du ministère de l'Economie et des Finances, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type. Ce document « papier » sera rédigé obligatoirement en français. Le e-DUME peut être adressé par voie électronique.

➤ **Un dossier correspondant à l'offre :**

Il contient le mémoire technique propre à chaque lot, un acte d'engagement par lot et ses annexes complétés.

Tous les documents doivent être signés par une personne habilitée à engager l'entreprise candidate. Un pouvoir habilitant le signataire à engager la société doit être joint au dossier.

5.1 - Renseignements relatifs à la candidature

Par souci de simplification, un seul dossier de candidature est à fournir, même si le soumissionnaire candidate sur plusieurs lots.

Liste des documents à produire dans le dossier candidature	
Descriptif	Observation
<p>Déclaration de candidature au choix du candidat :</p> <p>Formulaire DC1 (Lettre de candidature) + formulaire DC2 (déclaration du candidat)</p> <p>Ou</p> <p>Formulaire DUME (document unique de marché européen)</p>	
La lettre de candidature – DC1*	Lettre mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement.
La déclaration du candidat – DC2* dans laquelle il devra faire figurer ou fournir :	<p>Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une telle déclaration sur la période demandée en raison d'une création récente, il pourra à défaut, prouver sa capacité financière par tout document équivalent.</p> <p>Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une liste de références sur la période demandée en raison d'une création récente, il pourra, à défaut, prouver sa capacité professionnelle par tout document équivalent, certificats de qualification professionnelle, indication de l'expérience professionnelle du personnel de l'entreprise par exemple.</p>
Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements(s) prononcé(s) à cet effet.	
Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise	
Assurance couvrant l'activité professionnelle objet du marché et Assurance responsabilité civile	

La liste des sous-traitants éventuels accompagnée du formulaire DC4* .	Le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre, la liste nominative des sous-traitants auxquels il envisage de confier certaines prestations. Une demande d'acceptation de sous-traitant est formulée pour chaque sous-traitant. Cette demande sera accompagnée pour chaque sous-traitant des pièces suivantes : ➤ Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise ; ➤ La copie du (ou des) jugement(s), en cas de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente.
Un BIC/IBAN	
Extrait K-BIS	

*Les formulaires DC1 (Lettre de candidatures, DC2 (Déclaration du candidat) et DC4 (Déclarations de sous-traitance) sont disponibles sur le site électronique du Ministère de l'Economie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Ces formulaires devront comporter la signature originale de la personne habilitée à engager la société.

5.2 - Renseignements relatifs à l'offre

Liste des documents à produire dans le dossier offre	
Descriptif	Observation
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (DPGF et BPU) complété et signé.	Ces pièces doivent être complétées, paraphées sur chacune des pages, datées et signées par le représentant du Titulaire. Les annexes de l'AE devront obligatoirement être complétées sous format EXCEL ou équivalent.
Le Cahier des Clauses Particulières (CCP).	Ces pièces sont à accepter sans aucune modification, toutes les pages doivent être <u>paraphées</u> par le représentant du Titulaire et doivent être <u>datés et signés à la dernière page</u> .

<p>Le ou les mémoire(s) technique(s) explicitant les dispositions particulières adaptées pour l'exécution de la mission ainsi que l'organisation opérationnelle envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Le pilotage, encadrement et suivi de la prestation : contrôles internes, encadrement sur site, suivi du marché et des prestations, interlocuteurs privilégiés, pilotage du contrat, formation des agents, systèmes de communication et de circulation de l'information (suivi des opérations exécutées, des opérations programmées, des demandes de devis en cours, des demandes d'interventions sur réparation)❖ Les moyens humains mis à disposition pour l'exécution du marché : composition des équipes d'intervention, habilitations et qualifications du personnel, plannings d'intervention.❖ Les moyens matériels et techniques mis à disposition pour l'exécution du marché : moyens et quantités de matériels, moyens techniques, moyens de transport, équipements et outillage dont le candidat peut disposer dans le cadre du marché ;❖ L'organisation spécifique proposée par le candidat en adéquation avec les besoins du marché : maintenance préventive, corrective, modalités des opérations de travaux, astreinte, documents de travail, exemple de fiches d'intervention, de documents de prise en charge, réactivité en cas d'urgence, délais d'intervention, capacité à pourvoir au remplacement d'un agent, suivi et traçabilité des interventions	Les méthodes et outils proposés par le candidat dans son dossier (organisation envisagée dans l'exécution du marché) doivent correspondre en tout point à ceux qui seront mis en place dès la notification du marché.
Un support électronique sur lequel figure l'ensemble des documents peut être fourni à l'appui de la candidature et de l'offre (clé USB)	Ce support vaut copie de sauvegarde conformément aux dispositions de l'article 6.2 du présent règlement de consultation.
Le/les certificat(s) de visite du/des sites dont le formulaire est annexé au présent Règlement de la Consultation (Annexe 1)	Ce certificat doit-être co-signé par un représentant de l'administration ainsi que par le soumissionnaire.

5.3 - Candidature à plusieurs lots

Les candidats qui répondent à plusieurs lots peuvent déposer un seul pli électronique avec l'ensemble des pièces requises.

Ils doivent cependant veiller :

- A préciser dans le formulaire de candidature DC1 l'ensemble des lots auxquels ils postulent.
- A compléter **un acte d'engagement par lot** ainsi que les annexes a et b pour chaque lot. Les annexes de chaque Acte d'Engagement devront **impérativement être complétées sous leur format Excel initial**.

Ils peuvent ne fournir qu'un seul dossier de candidature mais devront veiller à fournir un dossier d'offre et donc un mémoire technique par lot.

Ces dispositions, destinées à simplifier la présentation de la candidature, ne sont pas applicables si la forme des candidatures est différente pour chaque lot (candidature individuelle ou groupement).

5.4 - Sous-traitance

Conformément aux dispositions de l'article L.2193-3 du Code de la Commande Publiques, un Titulaire peut librement sous-traiter l'exécution de certaines parties des prestations qu'il doit exécuter au titre d'un marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il les présente dans les mêmes conditions que les siennes.

Les sous-traitants doivent être déclarés et une annexe à l'acte d'engagement doit être produite attestant de leur acceptation par le titulaire du marché (DC4) disponible à l'adresse: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres doivent être remises avant le :

Vendredi 30 janvier 2026 à 12 HEURES 00, délai de rigueur.

6.1 - Retrait du dossier de consultation et Transmission des offres par voie électronique

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R-2132-14 du Code de la commande publique relatif à la dématérialisation des communications et échanges d'informations. Le Dossier de Consultation (DC) est disponible sur le site électronique de la plate-forme pour la

dématerrialisation et la modernisation des procédures d'achat public «<http://www.marches-publics.gouv.fr>» (sous la référence «**CATLSE25-012**», marché de « **services** »).

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente procédure adaptée.

Les soumissionnaires ont la possibilité de :

- consulter les avis publiés sur le site ;
- retirer le DC dans son intégralité ;
- déposer leur offre.

Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- le manuel d'utilisation ;
- les conditions générales d'utilisation ;
- les pré-requis techniques.

Ces documents décrivant l'utilisation du site électronique «<http://www.marches-publics.gouv.fr>» font partie intégrante du règlement de consultation.

Préalable :

Le soumissionnaire doit se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site «<http://www.marches-publics.gouv.fr>» pour toute action sur ledit site.

Retrait du DC :

Pour retirer un DC, les soumissionnaires doivent renseigner un formulaire d'identification. À cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).



Attention, depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être déposées sur le site PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat).

Les offres remises sur format papier ne seront plus acceptées.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, vous devez :

- Transmettre votre candidature et votre offre par voie électronique,
- Transmettre à l'acheteur vos questions, demande d'informations par voie électronique...
- Recevoir les informations et les décisions des acheteurs (lettre de rejet, notification, etc...) par voie électronique.

Une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB, CD-Rom, DVD-Rom) peut être adressée à l'acheteur **avant la clôture de la consultation**.

Cette copie est destinée à se substituer à l'offre électronique en cas d'anomalies ou de difficultés limitativement énumérées (article 12 II de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de consultation et de la copie de sauvegarde), survenues lors de la prise en compte de l'offre sur la plateforme PLACE.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que dans le cas où la version transmise par voie électronique ne peut être utilisée.

La transmission de ces copies de sauvegarde s'effectue par voie postale ou dépôt en main propre selon les modalités suivantes :

Les soumissionnaires transmettent leur proposition sous pli cacheté avec la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE
Marché de maintenance et d'entretien des toitures : N° du ou des lots
Ne pas ouvrir avant la réunion. »

L'enveloppe sera fermée et envoyée par la poste en recommandé ou remise contre récépissé à l'adresse suivante, du lundi au vendredi de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 :

Cour d'Appel de TOULOUSE
Service Administratif Régional-Service des marchés publics
2 rue du libre-échange
31500 TOULOUSE CEDEX

Article 7 : Critères de jugement des offres

7.1 - Modalités de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et R 2152-7 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés ci-après, avec la pondération suivante :

Critères de sélection des offres pour les lots n°1 à 4

La valeur technique de l'offre :55 %

- ◆ Organisation spécifique proposée par le candidat en adéquation avec les besoins du marché : maintenance préventive, corrective, modalités des opérations de travaux, documents de travail, exemple de fiches d'intervention, de documents de prise en charge, , capacité à pourvoir au remplacement d'un agent, suivi et traçabilité des interventions 15 %
- ◆ Pilotage, encadrement et suivi de la prestation : contrôles internes, encadrement sur site, suivi du marché et des prestations, interlocuteurs privilégiés, pilotage du contrat, formation des agents, systèmes de communication et de circulation de l'information, suivi des opérations exécutées, des opérations programmées, des demandes de devis en cours, des demandes d'interventions sur réparation.: 10 %
- ◆ Moyens humains : composition des équipes d'intervention, habilitations et qualifications du personnel, plannings d'intervention moyens 10 %
- ◆ Moyens matériels et techniques : quantités de matériels, moyens techniques, moyens de transport, équipements et outillage 10 %
- ◆ Délais : astreinte, réactivité en cas d'urgence, délais d'intervention..... 5 %
- ◆ Politique qualité : démarches qualités et environnementales proposées par le candidat pour l'exécution du marché, développement durable, politique de recrutement, protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché 5 %

Le montant de l'offre :45%

- ◆ Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) 25 %
- ◆ Bordereau des Prix Unitaires (BPU)..... 20 %

Nota :

Le marché ne pourra toutefois être attribué au candidat dont l'offre aura été retenue, que si celui-ci produit dans le délai imparti par l'administration, les documents prévus aux articles R.2143-6 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique.

7.2 - Discordance constatée dans l'offre d'un candidat

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat, entre les prix des prestations qui figurent dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et ceux qui figurent dans l'Acte d'Engagement, les indications portées en lettres dans ce dernier document prévaudront et le montant de la décomposition du prix forfaitaire global sera rectifié en conséquence.

Si la décomposition du prix global et forfaitaire comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Il est cependant formellement spécifié, que les erreurs et omissions relevées dans la décomposition du prix global et forfaitaire **postérieurement** à la date limite fixée pour le dépôt des offres ne pourront en aucun cas conduire à une modification du prix global offert.

Dans le cas d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées dans la décomposition du prix, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Définition des prestations du marché

Il est spécifié que la définition des prestations du marché est fixée par le CCP et l'ensemble des documents établis pour les marchés.

La décomposition du prix ne peut en aucun cas apporter de modifications à la définition de l'engagement contractuel.

Toute indication portée à cette décomposition du prix par les candidats, relative à des restrictions, réserves, exclusions ou modifications de tous ordres est réputée nulle de plein droit.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Si la compréhension de certains éléments du dossier nécessitait des compléments d'information :

- Via le site de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>) sous la référence du marché et dans la partie réservée aux questions des candidats
- A défaut, par courrier électronique à l'adresse suivante : rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr

Les demandes de renseignement complémentaires doivent être faites au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres fixées au point 6 du présent règlement.

L'Administration regroupera les réponses aux différentes questions, et les transmettra dans les mêmes termes à tous les candidats concernés, sous réserve que les demandes aient été faites en temps utiles, **soit 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres**, conformément à l'article R2132-6 du Code de la Commande Publique.

Sur demande

De manière générale, pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront prendre contact avec :

Madame Nadia MANAR
Directeur principal des Services de Greffe Judiciaires
Responsable de la Gestion Budgétaire en charge des Marchés Publics
Cour d'Appel de Toulouse
Service Administratif Régional
Service de la Gestion Budgétaire et des Marchés Publics
2 rue du libre-échange
31 500 TOULOUSE
Email : rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr
Tel : 05.67.63.29.55

ANNEXE 1

- CERTIFICAT DE VISITE -

Marché de maintenance, d'entretien des toitures, gouttières, chéneaux et descentes de certaines juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse et de la Cour d'Appel d'Agen

Je soussigné, M (me).....,

dûment habilité(e) à représenter l'entreprise

certifie avoir pris connaissance des installations du site :

.....,

visitées à la date du à heures.

Ce certificat a été établi à la date du 2026.

Signature du représentant sur site du Ministère de la Justice et cachet	Signature du représentant de l'entreprise et cachet